

**2^e assemblée publique de l'exercice 2011-2012 du conseil d'administration
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
15 juin 2011, à 17 h 00**

Procès-verbal de la deuxième (2^e) assemblée publique de l'exercice 2011-2012 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 15 juin 2011, à 17 h 00, au salon des présidents du Festival Western de Saint-Tite.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Maire, Ville de Shawinigan
M. Normand Beaudoin	Maire, Ville de La Tuque
M. Larry Bernier	Maire de Lac-Édouard, Agglomération de La Tuque
M. Pierre Bouchard	Maire, municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Martin Caron	Siège, Ressources naturelles et territoire
M. René Goyette	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. André Léveillé	Maire, Municipalité de Saint-Tite
M. Lucien Mongrain	Préfet, MRC de Mékinac
M. André Nollet	Siège, Économie
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville
M. Pierre Tremblay	Siège, Qualité de vie

ABSENCES :

M. Serge Aubry	Conseiller, Ville de Shawinigan
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Michel Dupont	Siège, Développement social
M. Robert Lalonde	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Yvon Lemire	Siège, Éducation
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M ^{me} Sophie Milette	Siège, Main-d'œuvre
M ^{me} Éva Ottawa	Nation Atikamekw

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M ^{me} Noëlla Champagne	Députée de Champlain
M. Alain Gagnon	Représentant, Députée de Champlain
M ^{me} Ghislaine Larivière	Observatrice, Collectivités d'influence
M. Jérôme Marsais	Observateur, Collectivités d'influence
M ^{me} Marianne Méthot	Représentante, Députée de Trois-Rivières
M. Marc H. Plante	Représentant, Député de Maskinongé
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
M ^{me} Annie Roy	Observatrice, Économie
M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ

M. Normand Beaudoin, 1^{er} vice-président de la CRÉ de la Mauricie, préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M. Normand Beaudoin souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/11-12-02-013

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 21 avril 2011
- 3.0 Adoption des états financiers audités 2010-2011
- 4.0 Dépôt du rapport annuel 2010-2011
- 5.0 Fonds de développement régional

- 5.1 Bilan
- 5.2 Projets
 - 5.2.1 Transport collectif interterritorial – Projet pilote (AA-190-11)
- 5.3 Résolution relative pour mandater la CRÉ de la Mauricie à déposer une demande au MTQ pour le projet pilote du transport collectif interterritorial
- 5.4 Comité de travail – Cadre de gestion
- 6.0 Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT)
 - 6.1 Résolution relative au maintien du moratoire sur les pourvoies jusqu'au 31 mars 2012
 - 6.2 Résolution relative pour mandater le comité exécutif à la priorisation des projets régionaux 2011-2012 du PMVRMF - Volet II
 - 6.3 Résolution relative à la répartition du budget 2011-2012 du PMVRMF – Volet II
- 7.0 Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale – Comité provisoire
- 8.0 Formation du Comité directeur de la rivière Saint-Maurice
- 9.0 Liste des chèques
- 10.0 Varia
- 11.0 Questions du public
- 12.0 Date de la prochaine rencontre
- 13.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. René Goyette, appuyé par M. André Nollet, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- 10.1 Présence d'un représentant de la MRC de Mékinac au comité de recommandation du Fonds de développement régional (FDR)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-02-014 2.0 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2011

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Martin Caron, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 21 avril 2011, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-02-015 3.0 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2010-2011

M^{me} Stéphanie Massé, de la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre, présente les états financiers audités pour l'exercice 2010-2011.

Après discussion, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Richard, appuyé par M. André Léveillé, d'adopter les états financiers audités pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-02-016 4.0 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2010-2011

La direction générale dépose le rapport annuel pour l'exercice 2010-2011.

CA/11-12-02-017 5.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 Bilan

La direction générale présente le bilan du FDR. Il mentionne que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a confirmé, par écrit, l'enveloppe du FDR pour l'exercice 2011-2012, soit 2 848 765 \$. À

ce montant, nous soustrayons la portion dédiée au fonctionnement, soit 773 700 \$. Donc la portion dédiée aux projets se chiffre à 2 075 065 \$.

5.2 Projets

5.2.1 Transport collectif interterritorial – Projet pilote (AA-190-11)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Transport collectif interterritorial – Projet pilote» (AA-190-11)

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2009, le conseil d'administration de la CRÉ de la Mauricie adoptait une résolution confirmant la volonté de la CRÉ de poursuivre les actions afin de mettre en œuvre les 10 dessertes interterritoriales qui ont été identifiées dans l'étude;

CONSIDÉRANT que la CRÉ est mandatée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour planifier et mettre en œuvre le transport collectif interterritorial;

CONSIDÉRANT que le développement des 10 dessertes interterritoriales, identifiées lors de l'étude, se fera dans un souci de consolider les services de transport collectif déjà en place au niveau local;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie a la responsabilité d'animer le Comité régional en transport collectif de la Mauricie et que celui-ci est composé de représentants des MRC, des commissions scolaires, des corporations de transport collectif de chaque territoire de MRC, du ministère des Transports du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, de l'Office des personnes handicapées du Québec, de la Table régionale sur le transport adapté de la Mauricie et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et que ceux-ci sont parties prenantes de l'actuelle démarche;

CONSIDÉRANT que cette démarche a été élaborée en étroite collaboration avec les corporations de transport collectif de chacun des territoires;

CONSIDÉRANT que les membres du CA de la CRÉ de la Mauricie sont informés à chaque étape de la mise en œuvre des dessertes;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Pierre Bouchard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 138 453 \$, soit 74 819 \$ pour l'an 1 et 63 634 \$ pour l'an 2, conditionnellement à la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées, telles qu'elles apparaissent dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire et à la confirmation financière du ministère des Transports du Québec (MTQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution relative pour mandater la CRÉ de la Mauricie à déposer une demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du projet pilote de transport collectif interterritorial

Résolution relative pour mandater la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie à déposer une demande de subvention au ministère des Transports (MTQ) dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pilote en transport collectif interterritorial

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie est mandatée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour planifier le transport collectif interterritorial et que celui-ci met à la disposition des CRÉ le

Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie a la responsabilité d'animer la Table régionale en transport collectif de la Mauricie, où sont réunis un représentant élu de chacun des territoires, des commissions scolaires, des corporations de transport collectif, du Regroupement des organismes des personnes handicapées, de l'Office des personnes handicapées du Québec, d'Emploi-Québec, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère des Transports du Québec, du Consortium en développement social, et que ceux-ci sont parties prenantes de l'actuelle démarche;

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2009, le conseil d'administration de la CRÉ de la Mauricie adoptait une résolution confirmant la volonté de la CRÉ de la Mauricie de poursuivre les actions afin de mettre en œuvre les dessertes interterritoriales qui ont été identifiées dans l'étude portant sur l'Évaluation des besoins et l'identification des solutions des axes interterritoriaux en transport collectif régional en Mauricie;

CONSIDÉRANT que le développement des dessertes interterritoriales s'est fait dans un souci de consolider les services de transport collectif déjà en place au niveau territorial et qu'un appel de soumission a été effectué pour s'assurer du meilleur coût possible;

CONSIDÉRANT que cette démarche a été élaborée en étroite collaboration avec les corporations de transport collectif de chacun des territoires;

CONSIDÉRANT que durant les deux années du projet pilote, un suivi rigoureux sera fait sur la performance des dessertes, autant au niveau financier qu'au niveau de l'achalandage;

CONSIDÉRANT que le financement de ce projet pilote est entièrement assuré par la CRÉ de la Mauricie et le MTQ, et que conséquemment, les territoires sont interpellés, à ce stade, à collaborer qu'avec des contributions en nature (ressource humaine en communication et participation aux rencontres de la Table régionale en transport collectif);

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie a soutenu financièrement chaque étape du dossier du transport collectif interterritorial et que le projet pilote est la dernière phase de mise en œuvre;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. René Goyette, d'autoriser la CRÉ de la Mauricie à déposer une demande de subvention au MTQ pour l'année 2011-2012 et pour l'année 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Comité de travail – Cadre de gestion

Le 1^{er} vice-président donne un compte-rendu du comité de travail mis en place pour étudier le cadre de gestion actuel du FDR et pour formuler, selon le cas, des recommandations d'actions sur une révision éventuelle.

Résolution relative au cadre de gestion du Fonds de développement régional (FDR)

CONSIDÉRANT les recommandations du Vérificateur général du Québec concernant la gestion du FDR au Québec;

CONSIDÉRANT le resserrement des règles de fonctionnement des FDR;

CONSIDÉRANT la rigueur du cadre de gestion de la CRÉ de la Mauricie ainsi que le niveau de flexibilité qu'on y note, notamment par les nombreux dossiers acceptés dans les MRC plus rurales et de l'Agglomération de La Tuque au cours des sept dernières années;

Il est convenu de maintenir le statu quo sur le cadre de gestion actuel. Cependant, il est entendu de :

- 1- Prendre des mesures pour mieux faire connaître le Fonds de développement régional, notamment aux MRC;
- 2- Améliorer l'approche client en ayant une attitude d'ouverture plus grande (mode solution) par rapport aux dossiers;
- 3- Revoir avec le comité de travail le plan d'action du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), qui sera déposé au Vérificateur général du Québec à l'automne 2011.

Après discussion, IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. André Nollet, d'adopter la position du comité de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-02-018 6.0 COMMISSION RÉGIONALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

6.1 Résolution relative au maintien du moratoire sur les pourvoies jusqu'au 31 mars 2012

Résolution relative au maintien du moratoire régional sur l'émission des nouveaux permis de pourvoies sur les terres du domaine de l'État

CONSIDÉRANT que la CRRNT dispose actuellement de connaissances insuffisantes (ex. : capacité faunique du milieu à recevoir des pourvoies additionnelles) permettant d'évaluer avec justesse la position à prendre dans ce dossier, et dans le respect du principe de précaution;

CONSIDÉRANT qu'il faut éviter un développement chaotique des pourvoies et qu'il est préférable d'encadrer le développement et la consolidation des pourvoies, afin d'assurer à long terme la survie et le dynamisme de celles-ci;

CONSIDÉRANT qu'actuellement une vision du développement des pourvoies en Mauricie est en développement par le biais du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) réalisé par la CRRNT;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Michel Angers, de maintenir en Mauricie le moratoire sur l'émission de nouveaux permis de pourvoies sur les terres du domaine de l'État, à tout le moins jusqu'au 31 mars 2012, tout en gardant une ouverture régionale pour le développement de nouveaux projets innovateurs et d'envergure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Résolution relative pour mandater le comité exécutif à la priorisation des projets régionaux 2011-2012 du PMVRMF – Volet II

Résolution relative pour mandater le comité exécutif à la priorisation des projets régionaux 2011-2012 dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) - Volet II

CONSIDÉRANT que l'annonce de la reconduction du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) - Volet II a été faite tardivement pour l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation au Volet II du PMVRMF a été prolongée jusqu'au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2011-2012, au volet régional du PMVRMF, le budget est seulement de 183 396 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. Larry Bernier, appuyé par M. Guy Richard, que la priorisation des projets régionaux, présentés dans le cadre du PMVRMF-Volet II, soit reportée au mois de juillet 2011 et que le conseil d'administration mandate le comité exécutif pour en faire la priorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Résolution relative à la répartition du budget 2011-2012 du PMVRMF - Volet II

Résolution relative à la répartition de l'enveloppe budgétaire 2011-2012 dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) - Volet II

CONSIDÉRANT que suite à une baisse provinciale de près de 20 % en 2010, le budget 2011-2012 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) – Volet II sera de 2 182 000 \$ pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie prélève de ce montant 74 000 \$ au lieu de 60 000 \$ pour réaliser la délégation de la gestion du PMVRMF -Volet II. En conséquence, le montant disponible pour les projets issus des territoires et les projets régionaux se solde à 2 108 000 \$;

CONSIDÉRANT que depuis la délégation du Programme à la CRÉ, les mêmes pourcentages ont été utilisés chaque année pour la répartition du budget de la région;

IL EST PROPOSÉ par M. André Léveillé, appuyé par M. Martin Caron, de répartir l'enveloppe budgétaire 2011-2012 du PMVRMF – Volet II de la façon suivante :

La Tuque	38,7 %	815 796 \$
Mékinac	27,3 %	575 484 \$
Maskinongé	15,5 %	326 740 \$
Des Chenaux	3,9 %	82 212 \$
Shawinigan	3,9 %	82 212 \$
Trois-Rivières	2,0 %	42 160 \$
Projets régionaux	8,7 %	183 396 \$
CRÉ Gestion de délégation		74 000 \$
	TOTAL	2 182 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-02-019 7.0 ALLIANCE RÉGIONALE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE – COMITÉ PROVISOIRE

Résolution relative à la composition du comité provisoire dans le cadre de l'Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale

Le gouvernement du Québec a annoncé un montant de 4,2 M\$ sur quatre ans pour la Mauricie dans le cadre du plan d'action sur la solidarité et l'inclusion sociale. L'ensemble des intervenants régionaux a défini le cadre d'intervention de l'Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale. La direction générale mentionne que les prochaines étapes seront de conclure une entente signée avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de mettre en place le comité provisoire.

Ce comité provisoire a comme mandat de présenter à l'Alliance pour la solidarité et à la CRÉ de la Mauricie une répartition de l'enveloppe du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) par territoire et de proposer une grille d'analyse et de critères. La direction générale rappelle que le comité est composé de douze personnes, soit une personne élue ainsi qu'une personne issue de la société civile pour chacun des six territoires de la Mauricie.

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Larry Bernier, d'adopter la composition du comité provisoire dans le cadre de l'Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-02-020 8.0 FORMATION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA RIVIÈRE SAINT-AURICE

Résolution relative à la formation du Comité directeur de la rivière Saint-Maurice

CONSIDÉRANT l'impact que représente le développement récréotouristique de la rivière Saint-Maurice pour la Mauricie;

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet inscrit au Plan quinquennal de développement régional 2010-2015;

CONSIDÉRANT la nécessité de concerter l'ensemble des acteurs concernés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par M. Larry Bernier, appuyé par M. Pierre Bouchard, de recommander au conseil d'administration la formation d'un Comité directeur de développement de la rivière Saint-Maurice sous le leadership de la CRÉ de la Mauricie. Ce comité sera formé des maires des Villes de Shawinigan et de La Tuque, d'un représentant élu de la MRC de Mékinac, du président de la CRÉ de la Mauricie, M. Gérard Bruneau, du directeur régional Mauricie et Centre-du-Québec d'Hydro-Québec, M. Jacques Chauvette, du directeur général de la CRÉ de la Mauricie, M. Christian Savard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-02-021 9.0 LISTE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. René Goyette, d'adopter la liste des chèques, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-02-022 10.0 VARIA**10.1 Présence d'un représentant de la MRC de Mékinac sur le comité de recommandation du Fonds de développement régional (FDR)****Résolution relative à la composition du comité de recommandation dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR)**

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Larry Bernier, de réviser la composition du comité de recommandation du FDR et qu'il soit dorénavant comme suit :

- ▶ D'un élu de chaque territoire siégeant au conseil d'administration de la CRÉ de la Mauricie;
- ▶ Des représentants de la société civile siégeant au comité exécutif de la CRÉ de la Mauricie;
- ▶ Des directions générales de CLD/IDÉ de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/11-12-02-023 11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

CA/11-12-02-024 12.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le jeudi 22 septembre 2011, à la MRC des Chenaux.

CA/11-12-02-025 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. René Goyette, appuyé par M. Pierre Tremblay, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Normand Beaudoin
1^{er} vice-président

René Goyette
Secrétaire